

✓ **Modification n°2 du plan local d'urbanisme d'Innenheim : enquête publique du 23 octobre au 21 novembre 2023 inclus.**

L'autorité compétente pour approuver le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme d'Innenheim est la communauté de communes du pays de Sainte-Odile, par voie de délibération du conseil communautaire. Elle est désignée comme étant le siège de l'enquête publique.

Mme Sylvie GREGORUTI a été désignée commissaire enquêtrice titulaire, et M. Jean-Thierry DAUMONT commissaire enquêteur suppléant, par le président du tribunal administratif de Strasbourg.

Le dossier de modification soumis à enquête publique pourra être consulté, pendant toute la durée de l'enquête :

- Au siège de la communauté de communes (jours et heures ouvrables habituels),
- En mairie d'Innenheim (jours et heures ouvrables habituels),
- Sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante :

<http://www.cc-paysdesainteodile.fr/competences/habitat/9>

Le public pourra consigner ses observations sur toute la durée de l'enquête publique :

- Sur les registres papiers ouverts à cet effet au siège de la communauté de communes et à la mairie d'Innenheim,
- Par voie dématérialisée sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4890>

- Par courrier postal adressé à : *Madame la commissaire enquêtrice en charge de l'enquête publique de la modification n°2 du PLU d'Innenheim communauté de communes du pays de Sainte-Odile 36, rue du Mal Koenig CS 50085 67210 OBERNAI*

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront consultables pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête au siège de la communauté de communes du pays de Sainte-Odile et sur son site internet : [www.cc-paysdesainteodile.fr](http://www.cc-paysdesainteodile.fr)

**Permanences publiques de la commissaire enquêtrice :**

**Mairie d'Innenheim :** Mardi 24/10 de 9h à 11h / Vendredi 10/11 de 9h à 11h / Mercredi 15/11 de 16h à 18h

**COMCOM pays de Ste-Odile :** Mardi 21/11 de 13h30 à 15h30

✓ **Innenheim bouge !**

**15 Octobre :** Marche ASCI

**27 Octobre :** Marche Octobre Rose

**28/29 Octobre :** Benne à papiers

**31 octobre :** Halloween (Pompiers)

**04 novembre :** Bourse puériculture (USI)

**10 Novembre :** Don du Sang

**12 novembre :** 10H30 Cérémonie au monument aux morts

**25 novembre :** collecte banque alimentaire en mairie

**25 novembre :** Innenlemer Bierfescht (USI)

**26 Novembre :** Marché de Noël (Pompiers)

**10 Décembre :** Fête de Noël des aînés

**16 décembre :** Concert de Noël à l'Eglise

**21 janvier :** vœux de nouvel an

**27-28 janvier :** Théâtre alsacien (Tennis)

**02 février :** don de sang

**17 février :** Après-ski (USI)

**13 avril :** Soirée 80's et 90's (USI)

**05 mai :** Marché aux puces (USI)

**Prochaine parution**

**Mars 2024**

✓ **Stationnement et circulation rue des roses :**

Suite aux problèmes récurrents de circulation et de stationnement dans la rue des Roses et afin d'assurer la sécurité des usagers de cette rue, plus particulièrement celle des enfants aux heures d'entrée et de sortie de l'école maternelle, un sens unique de circulation est instauré par arrêté municipal (N°25/2023), y compris pour les 2 roues motorisés ou non, et des places de stationnement sont matérialisées au sol. La circulation dorénavant est dans le sens Ouest-Est. L'entrée du sens unique se fait par le passage situé entre les numéros 19 et 21 de la rue du Général de Gaulle et la sortie à l'intersection de la rue des Roses avec la rue du Général de Gaulle face aux numéros 74-76.

Le sens de circulation est matérialisé par deux panneaux « Circulation à sens unique » à l'entrée de la rue et deux panneaux « Sens interdit » à la sortie.

Le stationnement hors des emplacements délimités au sol est interdit et vous pouvez être sanctionné par une contravention de 35€. Dans le cas où l'arrêt et le stationnement sont considérés comme très gênants l'amende s'élève à 135€ et le retrait de 3 points est possible s'ils sont qualifiés de dangereux. Pour rappel la vitesse maximale autorisée rue des Roses à hauteur du périscolaire et de l'école maternelle est de 30km/h.



Bulletin d'information N° 41 – Octobre 2023

# D'r Innlemer

Chers habitants d'INNENHEIM,

Du 23 octobre au 21 novembre prochain, chacun de vous pourra consulter, en mairie, **le projet de la modification n°2 du plan local d'urbanisme d'Innenheim**. Les modifications portent sur :

- L'harmonisation des règlements sur les clôtures, les toitures et le stationnement afin de préparer le futur PLUI,
- Une modification du règlement de la future zone d'activité à l'entrée nord du village pour renforcer notre exigence en matière de performances énergétique, environnementale et paysagère,
- La création d'une Orientation d'Aménagement et Programmation sur le site du « GAENSBUHL »,
- La mise en place d'emplacements réservés pour améliorer la desserte de certains quartiers (rue du général de Gaulle, rue Saint Nicolas, rue des roses),
- L'intégration à notre PLU du règlement local de publicité intercommunal (RLPI), opposable,

Vous trouverez en dernière page du présent Innenlemer comment poser vos questions ou proposer vos idées. Ce projet de modification ne porte sur aucune modification de zonage, mais prépare le futur PLUI qui vous sera présenté et soumis à enquête publique au 2ème semestre 2024.

L'automne est la saison des envois des taxes locales.

Exit la taxe professionnelle depuis 2010, puis suppression de la taxe d'habitation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

« L'explosion » de **la taxe foncière**, qui a fait la une de la presse et la « note salée » que vont devoir payer les contribuables français n'est pas le fait des communes, ni des communautés de communes. La forte augmentation de cette taxe pour l'ensemble des propriétaires de l'Hexagone cette année, est essentiellement due à la revalorisation forfaitaire de 7.1% des valeurs locatives - qui servent de calcul à cet impôt - décidée comme chaque année par les parlementaires, lors du vote de la loi de finances pour 2023, afin de suivre l'inflation. Une revalorisation qui était moins visible, voire presque indolore, les années précédentes, car bien plus modeste.

Les mois de novembre et décembre verront le remplacement de toutes les lampes de nos lampadaires par des luminaires de technologie LED. Ceci permettra, d'une part, de diviser par dix notre facture d'électricité publique, d'autre part de diminuer de 70% l'intensité lumineuse entre 23h et 6h et, par la même, d'autoriser un maintien de l'éclairage de nos rues la nuit.

Enfin, je tiens à saluer l'heureuse initiative du « Club de potes » qui propose la première **Marche nocturne rose** le 27 octobre prochain. Pensez à les soutenir et surtout n'oubliez pas le dépistage par la mammographie.

Cordiales salutations.  
Votre maire, Jean-Claude JULY

## ✓ Du gaz vert made in Alsace dans nos tuyaux :

La commune a assisté à l'inauguration de l'unité de méthanisation « Biométhane du Piémont » à Zellwiller. Consulté au préalable, le conseil municipal avait émis un avis favorable à cette construction. Des agriculteurs de notre village fournissent de la matière végétale à cette société, créée par cinq exploitations alsaciennes installées à Westhouse, Meistratzheim, Kertzfeld et à Bolsenheim et Gaz de Barr. Le méthaniseur, dont la construction a débuté à l'automne 2020, est installé sur le ban communal de Zellwiller, en face de la station d'épuration de la commune et à côté d'une conduite de gaz naturel. Il est entré en phase de production en mai 2022.

L'unité va traiter jusqu'à 27 000 tonnes de matière par an : fumier, lisier, paille de maïs, déchets de légumes (choux, betteraves, endives, pommes de terre) ainsi que déchets de l'industrie alimentaire (sorbets, crèmes glacées, levures).

Des plantations intermédiaires (seigle, tournesol, sorgho...) qui permettent de couvrir les champs entre deux cultures, de limiter l'érosion des sols et le lessivage de l'azote sont également au menu des bactéries du méthaniseur.

La production de gaz est d'environ 200 m<sup>3</sup>/h, ce qui permet de subvenir aux besoins en biométhane d'environ 2 000 maisons.

Une fois les intrants digérés, le biogaz obtenu est épuré en biométhane, puis il est injecté dans les réseaux de Gaz de Barr qui achète aussi le biométhane de trois autres unités du secteur.

La « soupe » restante est épandue sur les cultures en remplacement d'engrais chimiques.

La production nationale de cette source d'énergie totalement renouvelable, a connu en quelques années une croissance de 20% ; mais ne représente que 2% de notre consommation. Pour 2030, l'objectif est d'atteindre 20%, soient 60 TWh ou l'équivalent de 6 fois la production d'énergie de la défunte centrale de Fessenheim. La biomasse utilisable française est donnée pour pouvoir produire 300 TWh ; 30 fois Fessenheim.

Ce biométhane peut aussi servir à produire de l'électricité et de la chaleur ; et peut également être utilisé comme gaz/carburant. Un tracteur agricole motorisé au biométhane est déjà commercialisé.

La filière des carburants verts regrette que la priorité soit donnée au « tout électrique/photovoltaïque ». Plus de mille projets de méthaniseurs sont en « stand-by » à ce jour.

## ✓ Le « déraccordement », ou la gestion des eaux de pluie par infiltration :

Dernièrement, vos élus ont, participé à des réunions ou suivi des visio-conférences portant sur le déraccordement. De quoi s'agit-il ?

Durant des décennies, les règles d'urbanisme ont été inspirées par la volonté de favoriser la salubrité publique. Il fallait rendre l'espace public propre et facile d'entretien. Cela a entraîné la mise en place de zones pavées, la pose d'enrobé ou l'utilisation du béton sous diverses formes sur les voiries. Cette artificialisation imperméable à l'extension exponentielle, a eu pour conséquence de devoir gérer des volumes toujours plus importants d'eaux de pluies.

Celles-ci ont été prioritairement dirigées vers les égouts, alors réseau unique de collecte des eaux usées.

De ce fait, lors des fortes pluies, et de plus en plus fréquemment avec le changement climatique, le réseau saturé rejette des effluents non traités dans les rivières, et l'on constate des inondations de caves, de garages ou de zones naturelles par des eaux peu ragoûtantes.

De nouvelles règles européennes font de la protection des milieux aquatiques une priorité absolue.

Il faut donc bloquer les surplus d'eau avant passage en stations d'épuration, par des bassins d'orage ou par la mise en place de réseau de plus grandes dimensions ; pour éviter tout débordement incontrôlé.

Il est donc apparu que la gestion sur place, par infiltration directe dans le sol des pluies, pouvait être une solution. De plus, les autorités espèrent que cette eau gardée sur place puisse participer à rafraîchir des villes transformées en fournaise par les canicules de plus en plus fréquentes.

Cette nouvelle philosophie se traduit par de nouvelles obligations.

Chaque propriétaire, lors de travaux de construction ou de rénovation, doit gérer ses eaux pluviales sur son propre terrain. Le fait de brancher la gouttière sur la canalisation, autrefois obligatoire, est aujourd'hui interdit.

Les nouvelles routes, les nouveaux trottoirs ou les nouvelles places publiques devraient ainsi comporter des zones de verdure capables d'avaler de grosses pluies. Facile à dire ...

Innenheim bénéficie d'une sorte de bassin d'orage sous ses pieds. Prévoyant, Alphonse Koenig a dimensionné largement le réseau villageois des eaux usées qui est ainsi capable d'absorber des pluies fortes.

L'infiltration peut, dans notre commune, poser des problèmes. La nappe phréatique n'est pas loin et des remontées d'eau ont déjà été observées. La nature du sous-sol parfois imperméable rend cette infiltration difficile. L'eau risque alors de trouver un chemin vers une cave ou un garage proche !

Mais cette gestion intégrée des eaux de pluie est une obligation légale dont il faut tenir compte.

✓ **Les associations, à vos stylos !** L'année 2023 approche de sa fin ; et la mise en forme du bulletin communal va bientôt commencer. Merci de bien vouloir faire parvenir vos projets d'articles pour le **15 novembre** à l'adresse mail suivante : **Herve.Bentz@wanadoo.fr**

## ✓ La rentrée scolaire 2023/2024 :

124 enfants ont retrouvé le chemin de l'école le 4 septembre dernier. M. le Maire et ses adjoints ont fait le tour des classes pour encourager élèves et enseignants. Des pommes leur ont été offertes par M. Bentz, pour une pause vitaminée. Malgré les contraintes budgétaires, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de reconduire les crédits affectés aux écoles. N'oubliez pas de soutenir la prochaine collecte de vieux papiers les 28/29 octobre. Le produit de cette collecte est intégralement reversé aux écoles.

## ✓ Du changement à la communauté de paroisses :

Le père Francis Brignon était à la communauté de paroisses « Aux portes du Bruch » depuis 20 ans. Connu et apprécié des paroissiens, il a quitté ses fonctions de prêtre coopérateur à la suite de soucis de santé. Tous nos vœux à lui, pour une retraite paisible ! Le père Romuald Bakun prend le relais et épaulera le père Pachod. Originaire de Pologne, il a été missionnaire en Belgique, au Congo, en Irlande et en Grèce. En Alsace depuis 11 ans, il réside désormais au presbytère de Valff. Nous lui souhaitons la bienvenue !

## ✓ Parlons recrutement

Rachida BOUDEBOUDA a quitté ses fonctions en mairie au cours de l'été. Merci Rachida pour ces années et bonne continuation. Nous accueillons depuis le 21/08, Mme Claire FLORENT à ce poste. BIENVENUE à elle !

## Maisons fleuries

Le 15 septembre dernier, la commission de fleurissement accompagnée de Mr Ledermann a sillonné les rues du village pour recenser les plus belles réalisations. Encore une année bien difficile, beaucoup trop de sécheresse ; toutefois nombre de nos villageois ont eu à cœur d'égayer leur environnement. A l'occasion de la réception des vœux de nouvel an, les lauréats se verront récompensés. D'ores et déjà, toutes nos félicitations vont à M. Rinn Gérard (1<sup>er</sup>), M. Bentz Gérard (2<sup>ème</sup>), M. Gerling Eugène (3<sup>ème</sup>).

## Octobre est rose à Innenheim !

Née en France en 1994, à l'initiative du groupe Estée Lauder et du magazine Marie-Claire et symbolisée par un ruban rose, « Octobre rose » est une campagne annuelle destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Cancer féminin le plus fréquent, il touche une femme sur huit ; détecté tôt, il est guéri dans 90 % des cas et justifie la généralisation d'un dépistage organisé. Tout au long du mois d'octobre, des marches et courses solidaires sont organisées, rassemblant associations et professionnels de santé autour de l'information sur le dépistage du cancer du sein, dont les bénéfices sont intégralement reversés à la recherche sur le cancer du sein.

A l'initiative du Club des potes, Innenheim accueillera sa « 1<sup>ère</sup> marche rose nocturne » le Vendredi 27 octobre prochain. Tous concernés, venez nombreux marcher, pédaler, vous restaurer et soutenir la recherche !

Les modalités de participation sont détaillées sur les flyers distribués dans vos boîtes aux lettres, sur internet ou auprès de Denis URBAN.

**Bravo et Merci aux organisateurs !**

- ✓ **Affectation du produit de la location de la chasse** 560 propriétaires ont été interrogés. 78.93% d'entre eux, représentant 77.05% des surfaces chassables ont validé l'abandon du loyer à la commune, pour paiement des cotisations dues à la caisse d'assurance accidents agricole. Merci à eux.
- ✓ **Déclaration des gîtes et chambres d'hôtes** Suite au drame de Wintzenheim qui a coûté la vie à 11 personnes, l'Etat rappelle avec insistance l'obligation de déclaration en Mairie des gîtes et chambres d'hôtes. Par précaution si vous êtes concernés, faites-nous parvenir une nouvelle déclaration mise à jour ; et vous recevrez un récépissé en retour. Sur papier : Cerfa n° 14004  
Par internet : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14321](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14321)
- ✓ **Communication des associations** Merci de bien vouloir annoncer à l'avance en mairie vos manifestations. Nous pourrions ainsi les mettre en lumière sur le site internet de la commune ; et transmettre l'information à l'office du tourisme qui leur donnera une visibilité au-delà de notre village.
- ✓ **Journée des entreprises à Innenheim :** Vous êtes entrepreneur basé à Innenheim, alors rejoignez-nous le **vendredi 20 octobre à 20H30** en salle multi-activité rue des roses. Nous discuterons de l'éventuelle organisation d'une « journée des entreprises d'Innenheim » au printemps 2024, pour faire connaître de tous, la diversité de vos activités.
- ✓ **Un grand merci aux bénévoles du 13 juillet !** Grâce à vous, notre fête nationale a été une magnifique réussite ! Merci aussi à la commune pour le superbe feu d'artifice ! **RENDEZ-VOUS EN 2024, LE 13 JUILLET AU SOIR...**